



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEPI)/MED WG.343/4
18 mars 2010
FRANÇAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Réunion de consultation chargée d'examiner
les activités MED POL de surveillance continue

Rome, 1^{er} -2 décembre 2009

**RAPPORT DE LA RÉUNION DE CONSULTATION CHARGÉE D'EXAMINER
LES ACTIVITÉS MED POL DE SURVEILLANCE CONTINUE**

Introduction

1. La réunion chargée, selon une pratique établie de longue date, d'examiner tous les deux ans les activités de surveillance continue du MED POL, a été convoquée en application de la décision et du programme d'activités adoptés par la Quinzième réunion des Parties contractantes à Almeria (Espagne, janvier 2008)
2. La réunion s'est tenue à Rome, au Siège de la FAO, les 1^{er} et 2 décembre 2009.

Participation

3. Ont pris part à la réunion les représentants des Parties contractantes ci-après : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Commission européenne, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Liban, Maroc, Monténégro, Slovénie, Tunisie et Turquie.
4. Quinze experts invités étaient également présents à la réunion.
5. Le Secrétariat du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) était représenté par le Coordonnateur du MED POL, par l'Administrateur de programme MED POL chargé des activités de surveillance continue, ainsi que par le Directeur adjoint et un expert de l'INFO/RAC. Le Secrétariat du MED POL assurait le secrétariat de la réunion.
6. La liste complète des participants figure à l'**annexe I** du présent rapport

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

7. M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, a souhaité la bienvenue aux participants. Cette réunion s'inscrivait historiquement au cœur des activités du MED POL puisqu'elle était consacrée au volet technique de son programme qui avait, dès le début des années 1980, jeté les bases de la surveillance continue de la pollution en Méditerranée. Elle se tenait aussi, comme il était d'usage, tous les deux ans, au lendemain de chaque réunion ordinaire des Parties contractantes, en l'occurrence celle de Marrakech de novembre 2009, puisqu'elle n'avait pas en principe à examiner de questions politiques mais les aspects scientifiques et techniques des activités exécutées au cours de l'exercice biennal écoulé et à envisager, pour le prochain exercice, celles qui venaient d'être adoptées officiellement au titre du nouveau budget-programme. Toutefois, l'évolution du contexte régional, celle même du PAM et du MED POL avec, par exemple, l'adoption progressive de l'approche écosystémique, allaient conduire à fixer de nouvelles orientations stratégiques, ce qui nécessiterait alors de tenir à l'avenir la réunion sur la surveillance avant la réunion des Parties contractantes appelée à les adopter.

Point 2 de l'ordre du jour : Élection du Bureau

8. Le Secrétariat a annoncé que, suite aux consultations officieuses d'usage menées avec les délégations avant l'ouverture de la réunion, la composition du Bureau à élire était proposée comme suit, telle que la réunion l'a ensuite adoptée :

| | |
|------------------|-----------------------------|
| Présidente : | Mme Alenka Malej (Slovénie) |
| Vice-Président : | M, Mustafa Terzhaz (Maroc) |
| Rapporteur : | Mme Olfat Hamdan (Liban). |

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

9. M. Civili a présenté l'ordre du jour (UNEP(DEPI)MED WG.343/1) et l'ordre du jour annoté (UNEP(DEPI)MED WG.343/2), que la réunion a adoptés avec l'emploi du temps annexé. Compte tenu des contraintes budgétaires qui limitaient les travaux à deux journées et de la richesse de l'ordre du jour, le Secrétariat a invité les participants à intervenir avec concision et efficacité pour que tous les points puissent être traités. L'ordre du jour de la réunion est reproduit à l'**annexe II** du présent rapport.

Point 4 de l'ordre du jour : Objet et portée de la réunion

10. M. Civili a souligné que, pour la première fois, une réunion sur la surveillance continue allait être saisie d'évaluations établies par le MED POL avec le concours d'experts extérieurs sur la base des données recueillies dans le cadre du programme et intégrées dans la base de données MED POL. Le programme entrait donc dans sa phase très concrète, avec une masse impressionnante de résultats obtenus parfois sur de longues périodes. Certes, ces évaluations mettaient en évidence nombre de difficultés et de lacunes liées à des problèmes d'échantillonnage, d'analyse, de chargement, gestion et interprétation des données, de couverture temporelle et spatiale aussi puisqu'il y avait encore des pays qui n'avaient pas de programmes de surveillance ou seulement des programmes parcellaires ou intermittents. Mais il fallait désormais continuer à bâtir sur cette assise prometteuse. La réunion avait donc pour objet, après l'examen général habituel des activités de surveillance continue, d'examiner et discuter ces rapports d'évaluation sur l'état de l'eutrophisation, sur la qualité du milieu marin et côtier en relation avec les niveaux de substances dangereuses, et sur les tendances acquises grâce à l'utilisation des biotes marins dans certains "points chauds". Elle aurait à examiner les résultats, à apprécier les points de convergence éventuels et à débattre des remèdes à apporter aux déficiences constatées. Elle serait également saisie des questions de la collecte et de la transmission des données, et de l'application du programme d'assurance qualité des données. Il y aurait en outre des présentations : l'une sur le système d'information MED POL, élaboré par l'INFO/RAC; la deuxième sur les résultats des campagnes MYTILOS, MYTIMED et , MYTIAD, et la troisième sur les mécanismes d'échange de données dans le cadre de la Communauté européenne et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE). Enfin, la réunion aurait à envisager les futures activités de surveillance continue dans un exercice réflexif et prospectif qui ne faisait que commencer en vue d'esquisser une nouvelle stratégie MED POL dans ce domaine.

Point 5 de l'ordre du jour : Examen général et analyse de la mise en œuvre des activités de surveillance continue

11. Le Coordonnateur du MED POL a rappelé que la surveillance continue était une activité coûteuse qui mobilisait de nombreux acteurs. De plus, le contexte économique mondial actuel était difficile à cet égard, avec une réduction des fonds alloués aux niveaux national, régional et international. Il fallait donc se demander si, sous ses formes actuelles, la surveillance continue était adéquate et bien adaptée aux besoins. Personne ne mettait en doute qu'elle était un outil essentiel aux mains des décideurs, mais elle devait devenir le plus rentable possible. Par exemple, quels étaient les résultats de la formation qui était dispensée, et ses effets sur les performances des laboratoires? Pour que la surveillance continue reste cet outil indispensable, il y avait un point qu'on ne pouvait plus accepter, c'était que certains pays n'y participent pas ou ne transmettent que des données restreintes. À cet égard, il fallait rappeler qu'elle était une obligation juridique aux termes de l'article 12 de la Convention de Barcelone et de l'article 8 du Protocole "tellurique", ainsi que des nombreuses recommandations adoptées par les Parties contractantes au titre des Phases III et IV de MED POL. Dans ce contexte, au cours de l'exercice biennal écoulé et en application

d'une décision adoptée par les Parties contractantes à Almeria, un Comité de respect des obligations, chargé de superviser la suite donnée par les pays aux engagements pris au titre de la Convention et des Protocoles, avait été constitué et était désormais opérationnel. Il pouvait être saisi de tout manquement aux obligations, et par conséquent d'une carence en matière de surveillance continue. Ce Comité n'avait pas une vocation disciplinaire mais était avant tout destiné à aider les pays à régler leurs problèmes.

12. Un expert, tout en remerciant le Coordonnateur d'avoir bien résumé l'essentiel de la vocation du MED POL, a tenu à ajouter qu'il fallait désormais inscrire celle-ci dans une nouvelle perspective avec l'adoption à Almeria de l'approche écosystémique et son application à l'ensemble du PAM, ce qui impliquait la prise en compte de quatre sous-régions, avec des évaluations en cours. La surveillance continue devait donc être mise en cohérence avec cette approche.

13. Le Coordonnateur a indiqué qu'il s'agissait d'une précision d'une grande pertinence et sur laquelle la réunion aurait l'occasion de revenir. En effet, dans le cadre de la feuille de route adoptée pour l'application progressive de l'approche écosystémique, on avait lancé des évaluations dans les quatre sous-régions du bassin Méditerranéen retenues, et cette approche allait assurément modifier progressivement la portée et le contenu des activités de surveillance continue, comme de l'ensemble des activités du PAM. C'était un processus de longue haleine, progressif et inédit, qui en était pour le moment à sa phase préparatoire et qui nécessiterait de réorienter le programme autour d'objectifs parfois très différents pour répondre aux spécificités de chaque sous-région.

Point 6 de l'ordre du jour : Collecte et notification des données

6.1 Base de données issues de la surveillance du milieu marin au titre de MED POL III et IV

14. M. Michael Angelidis, Administrateur de programme MED POL, a passé en revue les activités de collecte, notification et traitement des données réalisées depuis 2006.

15. S'agissant de la participation des pays, des accords de financement avaient été négociés et conclus avec dix pays pour leurs programmes nationaux de surveillance continue. Par ailleurs, hormis Chypre et la Slovaquie, il n'avait pas été conclu d'accords avec les autres pays de l'UE pour qu'ils mènent des programmes au titre de MED POL mais certains de ces pays communiquaient des données de manière sporadique. Dix pays avaient également été aidés dans le cadre des études de base de surveillance de la pollution de l'ensemble du bassin au moyen d'organismes en cage - des moules transplantées. En outre, des projets sur l'eutrophisation avaient été financés au Monténégro et au Maroc. Les tableaux du document de travail récapitulaient les données transmises à la base MED POL en fonction des divers paramètres. Il en ressortait que certains pays communiquaient régulièrement leurs données pour plusieurs des paramètres prescrits, permettant d'établir des évaluations, mais que l'on relevait de grandes disparités entre les pays, certains communiquant leurs données puis s'interrompant, d'où des lacunes temporelles, d'autres ne communiquant pas du tout de données sur de longues périodes, d'où des lacunes géographiques. D'une manière générale, on observait que les séries les plus complètes de données concernaient les métaux en traces et les contaminants organiques dans les biotes, mais que l'on était confronté à de grandes déficiences lorsqu'on passait aux autres paramètres. Le message à livrer était donc qu'on avait une base de données MED POL très riche, diversifiée, mais incomplète pour réaliser une évaluation régionale globale et fiable, et que l'un des enjeux de l'avenir était d'obtenir une contribution de tous les pays à cet effet. La présente réunion avait donc à répondre à deux questions majeures: pourquoi ces lacunes et comment y remédier?

16. M. Dimitris Poursanidis, consultant du PAM, a exposé les principaux problèmes rencontrés depuis trois ans dans la collecte, la notification et le traitement des données de la base MED POL : stations désignées de façon désordonnée ou avec des coordonnées géographiques disparates, de sorte qu'une même station ne pouvait être admise comme telle par le système informatique (par ex : une désignation ABC devenant A B C ou A_B_C ne pouvait être reconnue); code de l'institut fournisseur absent ou différent de celui consigné dans le protocole; absence des intervalles de concentrations; utilisation incohérente des unités de mesure, ou d'unités non reconnues au plan international, etc. Ces erreurs empêchaient ainsi d'exploiter beaucoup de données. Il convenait donc de suivre attentivement le manuel MED POL sur la base de données en veillant dans toute la mesure du possible à ce que les méthodes d'échantillonnage et d'analyse soient similaires, à ce que les paramètres mesurés le soient également dans des matrices comparables et à ce que les instituts participants suivent des procédures d'assurance qualité des données.

17. Lors du débat qui s'est engagé à la suite de ces présentations, les nombreux intervenants ont félicité le Secrétariat pour le sérieux et la transparence de son bilan sur la base des données et sur les déficiences relevées. Plusieurs ont apporté des explications aux problèmes qu'ils rencontraient au plan national: insuffisance des fonds affectés par les gouvernements, transferts ou chevauchements de compétences entre départements ou administrations, manque de formation informatique pour les formats et les fiches EXCEL. Parfois, si les données n'étaient pas transmises, cela ne signifiait pas qu'elles n'étaient pas disponibles mais qu'elles n'étaient pas transmises au ministère de l'environnement du pays, lequel assurait la liaison avec le MED POL. Des représentants de pays de l'Union européenne ont indiqué qu'ils étaient tenus par les directives-cadres sur l'eau et sur la Stratégie pour le milieu marin, qu'ils avaient soumis à ce titre des masses de données aux organes communautaires compétents et qu'il faudrait trouver un moyen de les incorporer dans la base MED POL en recherchant leur cohérence. L'Union européenne et le PAM pouvaient se concerter à cette fin. Un pays s'est déclaré surpris que ses données récentes n'aient pas été transmises car elles existaient bel et bien, trois autres ont annoncé que leurs données pour 2008 et/ou 2009 allaient être soumises incessamment, et un autre a annoncé qu'un projet avait été lancé par son ministère pour modifier et rationaliser les modalités de transmission. Enfin, la plupart des intervenants ont reconnu qu'il existait indubitablement un problème de fiabilité de certaines données suite aux erreurs ou omissions pointées par le Secrétariat, ou par défaut de vérification avant leur transmission. À cet égard, un représentant a proposé que, dans chaque pays, soit désigné un expert chargé de coordonner les données et de travailler de concert avec le MED POL.

18. Un souhait exprimé par l'ensemble des intervenants, dont deux experts, a été de demander au Secrétariat du MED POL de veiller davantage aux retours d'information, autrement dit, chaque fois que des erreurs ou des omissions étaient constatées lors du chargement dans la base MED POL, d'alerter sans délai le pays et le laboratoire concerné, d'entrer en contact avec eux par voie électronique et de chercher la cause du problème pour y remédier. Certes, cela était déjà fait par le Secrétariat, mais épisodiquement et dans les cas les plus flagrants, et il fallait instituer un dialogue suivi entre le Secrétariat et les pays.

19. L'expert de l'INFO/RAC a souligné que lorsque l'Infosystème MED POL, qui allait être présenté ultérieurement dans la réunion, serait opérationnel, nombre des problèmes relevés précédemment pourraient être réglés d'eux-mêmes car il y aurait alors retour et correction automatiques des données si le système était utilisé pour la transmission.

20. M. Angelidis a remercié les participants pour les observations et propositions qu'ils avaient été nombreux à formuler. Les tableaux du document de travail n'étaient évidemment pas définitifs, on pouvait même dire qu'ils avaient été établis pour susciter des réactions : il s'agissait des informations disponibles au moment où le document avait été établi au début de l'automne et une actualisation allait être faite sur la base des nouvelles notifications ou des rectifications annoncées. Le Secrétariat avait pris note des manques qui pouvaient lui

être imputés. Il apparaissait cependant qu'il existait un plus grand nombre de données disponibles que celles effectivement reçues, mais c'était là un problème qui relevait des pays. Le retour d'information souhaité par les pays avait déjà eu lieu, par exemple lorsque les données géographiques des stations ne concordaient pas. Mais le message avait été entendu pour qu'un plus gros effort soit fait dans ce sens et, de son côté, le Secrétariat attendait aussi de la part des pays un effort plus soutenu de contrôle. M. Angelidis s'est engagé à contacter les pays chaque fois qu'une difficulté surgirait, et il a demandé aux pays de ne pas hésiter à le joindre pareillement : la concertation devait jouer dans les deux sens pour être vraiment bénéfique. En outre, une fois l'Infosystème en ligne, elle se ferait spontanément.

21. À l'issue du débat, un représentant a demandé que le tableau 2.2 du document de travail soit corrigé et actualisé sur la base des nouveaux éléments apportés par les pays.

22. M. Civili, à propos de l'échange de données avec la Communauté européenne, a rappelé les efforts que le Secrétariat avait faits en vue d'une harmonisation, sans rencontrer vraiment un plein succès. Un accord précis avait été conclu avec le Réseau d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET) de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) pour le partage des données EIONET, et le MED POL avait transmis ses données comme convenu. Dans ces conditions, le MED POL avait prévu de convertir un poste de secrétaire en poste d'informaticien à plein temps afin qu'il puisse, entre autres, contribuer à la solution de certains problèmes et contacter à tout moment les pays. Pour l'appropriation des données par les pays, les gouvernements devaient comprendre la valeur de ces données pour leur processus décisionnel et attacher un grand prix à leurs obligations envers la Convention de Barcelone et ses Protocoles. Le manque de données était parfois dû à la carence des gouvernements qui n'accordaient pas de crédits suffisants ou considéraient que l'assistance modique fournie par le MED POL était suffisante pour justifier leur abstention. Il y avait un effort de pédagogie à faire auprès de certaines administrations.

23. La Présidente, s'exprimant en tant que représentante et ex-Coordonnatrice nationale du MED POL pour la Slovénie, a déclaré qu'elle avait été témoin des grands efforts prodigués par le Secrétariat pour l'harmonisation avec la Communauté européenne et que les pays méditerranéens membres de l'UE pourraient user de leur influence à Bruxelles pour inciter la Commission à prendre des dispositions similaires à cet effet.

6.2 *Assurance qualité des données dans la détermination des substances dangereuses*

24. Mme Emilia Vasileva-Veleva, Laboratoire d'études du milieu marin de l'AIEA (MESL/AIEA), a rappelé la mission du MESL, établi à Monaco depuis trente ans, pour mener un programme d'assurance qualité des données recueillies sur les contaminants chimiques dans le cadre du MED POL et pour maintenir et améliorer la fiabilité des résultats des mesures analytiques. Elle a exposé les composantes du programme : organisation et évaluation d'exercices d'intercomparaison et de tests d'aptitudes pour étudier la performance des laboratoires (contaminants organiques et éléments en traces dans des échantillons marins), fourniture de matériaux de référence certifiés, services d'expert pour l'acquisition d'instruments d'analyse, stages de formation à l'analyse des pesticides chlorés, PCB et métaux lourds dans des échantillons marins, publication de méthodes de référence (actuellement au nombre de 56). Au cours de la période 2006-2009, il avait été réalisé trois études interlaboratoires, 3 études de performance analytique, un test d'aptitude et 8 stages de formation qui avaient totalisé 47 participants provenant de 16 pays méditerranéens. Dans l'ensemble, la participation des pays était satisfaisante mais les Points focaux du MED POL devaient veiller à ce que tous les laboratoires associés au programme national de surveillance de leurs pays respectifs participent aux tests d'aptitude.

25. Mme Vasileva-Veleva a présenté un tableau de l'évaluation d'ensemble des performances qui reposait sur le système dit des z scores ou pourcentages des valeurs aberrantes (*outliers*). Il en ressortait que les laboratoires les mieux performants (groupes 1 et 2) représentaient respectivement 64% et 19-28% du total des laboratoires participants, avec des pourcentages de valeurs aberrantes en amélioration peu sensible au cours de la période examinée (exemple pour les PCB : 6% en 2004 et 10% en 2008, après avoir culminé à 38% en 2005). Pour chaque laboratoire participant aux tests et aux exercices, un rapport d'analyse détaillé sur la qualité de ses données lui était adressé et soulignait les sources potentielles d'erreurs. Il résultait des comparaisons interlaboratoires que, pour les laboratoires peu performants (groupes 3 et 4), un feedback et un suivi plus actifs s'imposaient pour améliorer la qualité des données analytiques communiquées, et qu'une solution possible pourrait être des visites d'assistance régulières sur place, ce qui posait évidemment la question du coût. Sur la base de questionnaires distribués aux stages, les participants avaient souhaité une formation complémentaire sur la métrologie en chimie, l'évaluation des incertitudes, la traçabilité des mesures, l'utilisation des matériaux de référence et la validation des méthodes. Mme Vasileva a conclu que, pour le moment, il était difficile d'apprécier dans quelle mesure les scientifiques formés aux stages de Monaco avaient, une fois de retour dans leurs laboratoires respectifs, contribué à l'amélioration des performances de ceux-ci.

6.3. Assurance qualité des données dans la détermination des éléments nutritifs

26. M. Angelidis a rendu compte de l'exercice d'interétalonnage mené en 2008 pour la détermination de paramètres de l'eutrophisation (éléments nutritifs et chlorophylle-a) en ayant recours à QUASIMEME, et pour lequel le MED POL avait financé la participation de 15 laboratoires méditerranéens. Il a informé la réunion qu'un nouvel exercice d'inter étalonnage était en préparation pour 2010 avec l'assistance de QUASIMEME.

6.4. Assurance qualité des données pour la biosurveillance

27. Le Professeur Aldo Viarengo, Doyen de la Faculté des sciences de l'Université du Piémont oriental (Alessandria, Italie), chargé, au nom du MED POL, du Programme d'assurance qualité des données pour la biosurveillance, a d'abord posé la question : pourquoi avait-on besoin de données issues de la biosurveillance? Il ne s'agissait pas d'un programme subsidiaire puisqu'il fallait déterminer si l'environnement était sûr pour la vie marine et, à cette fin, indiquer les produits chimiques présents dans le milieu et les comparer avec les effets biologiques. L'on pouvait ainsi obtenir un maximum d'informations à un coût minimal en utilisant comme organismes sentinelles des mollusques, et des biomarqueurs pour évaluer le syndrome de stress induit par des polluants chez ces organismes. Les biomarqueurs de stress intégraient une large gamme de polluants du milieu; ils comprenaient notamment la stabilité de la membrane lysosomale, la fréquence des micronucléi, l'accumulation de la lipofuscine et le syndrome "stress sur stress". Une autre catégorie de biomarqueurs dits d'exposition reflétait la réponse des organismes (comme la teneur en métallothionéine) à une classe spécifique de produits chimiques (Cd, Hg, Cu).

28. Le programme d'assurance qualité des données de la biosurveillance avait consisté : 1) à distribuer un manuel MED POL sur l'utilisation des biomarqueurs; 2) à diffuser une vidéo réalisée par RAMOGE en collaboration avec le MED POL; 3) à organiser des stages de formation pour préparer les chercheurs à participer aux futurs programmes de biosurveillance; et 4) à organiser un programme d'interétalonnage, le premier jamais réalisé pour une normalisation des données de la biosurveillance, en application d'un nouvel accord signé entre le MED POL et la Di.S.A.V., avec la participation de laboratoires méditerranéens et du nord de l'Europe (OSPAR et HELCOM). Le stage de formation d'une semaine avait lieu tous les deux ans.

29. Au cours des trois dernières années, 17 laboratoires provenant de 18 pays riverains avaient contribué à la biosurveillance du littoral en Méditerranée, au moyen de protocoles types pour la collecte des organismes (*Mytilus spp.* avant tout), leur transport, le stockage des échantillons biologiques, le choix des biomarqueurs et la soumission des données au MED POL. En outre, trois laboratoires (Alexandrie-Égypte; Lattaquié-Syrie; et Casablanca-Maroc) avaient été équipés pour l'évaluation de la stabilité de la membrane lysosomale. Après les exercices d'interétalonnage de 2006 (biomarqueurs de stress et d'exposition), l'exercice de 2009-2010 associait des laboratoires MED POL et CIEM. Il avait débuté en octobre 2009 et les résultats étaient attendus pour mars 2010, des données préliminaires ayant déjà été reçues de trois laboratoires pour la fréquence des micronucléi et la teneur en lipofuscine. Le professeur Viarengo a insisté sur l'importance pour l'avenir des stages de formation à Alessandria, des exercices d'interétalonnage pour valider les données et souligner les difficultés, et sur l'intérêt des projets de jumelage entre laboratoires de la rive Nord et de la rive Sud de la Méditerranée pour réaliser des activités de recherche dans le domaine des effets biologiques de polluants et améliorer ainsi la qualité du programme de biosurveillance en Méditerranée.

30. Les présentations faites et le débat qui a suivi sur l'assurance qualité des données (AQD) ont permis aux intervenants d'insister sur plusieurs questions spécifiques. En premier lieu, il était impératif d'indiquer le contexte du prélèvement des échantillons, et pas seulement de se contenter de remplir les fiches EXCEL sans les assortir d'un rapport, faute de quoi il était difficile, par exemple, d'expliquer des valeurs anormalement élevées : la procédure d'AQD devait commencer d'emblée au laboratoire, et pas à un stade ultérieur. Il fallait aussi diffuser les résultats de l'AQD de manière positive, et indiquer explicitement les laboratoires performants pouvant servir de modèles. La publication et la diffusion des résultats par les pays pourraient être utiles à cet égard. Le rôle que devaient jouer les Points focaux du MED POL a été mis en exergue; ils devaient être informés des résultats de la surveillance et de l'AQD pour leurs pays respectifs afin d'être mesure d'assurer le suivi auprès des laboratoires concernés. La méthodologie préconisée par le MED POL avait été élaborée en 2000 et il était temps de l'actualiser car il y avait des résultats qui changeaient du fait qu'on changeait d'organisation et de méthodologie. Un représentant a considéré qu'il y avait un vice inhérent au système : les pays qui faisaient leur travail de collecte et notification des données oubliaient souvent le but ultime de leur travail, à savoir l'évaluation de la qualité du milieu marin qu'ils devraient commencer par faire eux-mêmes sans attendre que le Secrétariat réagisse. Enfin, plusieurs intervenants ont appuyé l'idée avancée par le Professeur Viarengo de procéder à des jumelages Nord-Sud de laboratoires.

31. M. Angelidis a constaté en conclusion que chacun reconnaissait l'importance de l'AQD et que les idées formulées pouvaient contribuer à améliorer le processus actuel. Plusieurs des questions soulevées appelaient des observations. Publier et diffuser les résultats inciterait sans aucun doute les pays à améliorer la qualité de leurs données. Le rôle dévolu aux Points focaux était effectivement essentiel et n'avait pas été vraiment et pleinement exploité comme il l'aurait dû. Il fallait un suivi. L'objectif ne consistait pas à pointer du doigt un laboratoire défaillant mais à l'aider, au besoin en allant sur place. Répondant à une question sur la possibilité de valider une liste de laboratoires compétents, M. Angelidis a jugé que c'était un point délicat mais que, si l'idée était acceptée par les pays eux-mêmes, elle pourrait être utile à titre de mesure d'incitation.

Point 7 de l'ordre du jour : Évaluation de l'état et des tendances de la pollution

7.1. Évaluation de l'eutrophisation

32. M. Antonio Cruzado, expert du Conseil national espagnol de la recherche scientifique (CSIC) et consultant du MED POL, a précisé en introduction le concept de l'eutrophisation : c'était un phénomène bien défini dans les zones lacustres et marines, ayant donné lieu à des

projets de recherche dès les années 1970 et qui consistait pour un milieu circonscrit à importer davantage d'éléments nutritifs qu'à en exporter. Il fallait donc différencier la surveillance de l'eutrophisation de celle des éléments nutritifs et de la chlorophylle-a dans les zones côtières qui allait faire l'objet de son exposé. La base de données MED POL portait sur 3 712 échantillons notifiés, avec 255 stations visitées au total et surveillées à des fréquences très variables de 1 à 252 échantillons sur la durée de la période 1999-2007. La position géographique des stations indiquait des regroupements autour de certains sites qui n'étaient pas forcément sujets à l'eutrophisation. La télédétection, technique qui avait beaucoup évolué depuis trente ans, permettait désormais d'obtenir des informations utiles, même avec une faible résolution, notamment pour les impacts sur le littoral des déversements de fleuves et cours d'eau.

33. M. Cruzado a procédé à un examen des données des huit pays ayant contribué au programme MED POL de surveillance de l'eutrophisation et a noté les difficultés rencontrées avec certaines d'entre elles, notamment des valeurs souvent très élevées témoignant de la proximité d'effluents. L'on relevait même des valeurs dépassant de beaucoup celles que l'on aurait escomptées de "points chauds", et il s'imposait de les réévaluer et de vérifier avec les instituts fournisseurs une éventuelle déficience analytique. De plus, la position géographique de certaines stations indiquait un regroupement fréquent autour de sites choisis pour des raisons qui n'étaient pas liées à une eutrophisation potentielle mais d'ordre pratique, par exemple la présence d'un institut à même de réaliser les mesures. Il était donc difficile de comprendre les valeurs si l'on ne connaissait pas le contexte.

34. En conclusion, M. Cruzado a indiqué que la Méditerranée, dans son ensemble, ne devrait pas s'eutrophiser davantage, l'une de ses caractéristiques majeures étant l'oligotrophie relative de ses eaux. Par contre, certains sites bien circonscrits, exposés à des apports importants d'éléments nutritifs d'origine anthropique et parfois naturelle, risquaient de connaître une eutrophisation d'ampleur moyenne à grave si des mesures n'étaient pas prises pour maîtriser du moins les rejets de l'agriculture, de l'industrie et des eaux usées ("eutrophisation culturelle"). Ces zones côtières étaient notamment attenantes aux déversements de grands fleuves comme le Rhône, l'Èbre, le Pô, l'Aliakmon, le Seyhan et le Nil. Encore fallait-il distinguer entre ces zones en faisant la part de l'hydrodynamique locale qui conditionnait la capacité réceptrice de la masse d'eau et pouvait, quand elle était active, favoriser la dispersion des éléments nutritifs.

7.2. *Évaluation de l'état du milieu marin côtier: les substances dangereuses dans les sédiments et les biotes*

35. Le Professeur Joan Albaiges, Département de chimie environnementale, CID-CSIC (Barcelone, Espagne), a présenté l'évaluation établie, avec la collaboration de M. Jordi Pron et de Mme Carla Murciano, à partir des données de la base MED POL concernant les substances dangereuses. L'accent avait été mis sur les sédiments et les biotes, les compartiments qui reflétaient le mieux l'état de l'environnement. Seules les données représentatives avaient été exploitées, en veillant à disposer d'ensembles suffisamment importants. Ainsi, pour les métaux traces dans les sédiments, permettant de réaliser une évaluation régionale, 17 000 relevés avaient été conservés sur 26 000. Les paramètres avaient été choisis en fonction du nombre total d'échantillons et de la couverture temporelle et spatiale. Les biotes sélectionnés étaient essentiellement *Mytilus galloprovincialis* et *Mullus barbatus*, les deux espèces les plus couramment étudiées en Méditerranée. S'agissant des paramètres, on avait retenu les métaux les plus préoccupants (Cd, Hg, Pb, Cu) et, parmi les composés organochlorés, les DDT et PCB comme POP les plus représentatifs, avec les drines, le HCB et le lindane dans une moindre mesure. Au total 28 120 données obtenues sur plus de 400 stations surveillées de 1999 à 2007 ont été incluses dans l'évaluation. Celle-ci comportait trois sections : 1) métaux en traces dans les sédiments et les biotes, pesticides chlorés et PCB dans les biotes; 2) évaluation des risques; 3) tendances temporelles.

36. M. Albaiges a passé en revue les tableaux indiquant les valeurs médianes, avec leurs intervalles de variation, des métaux en traces dans les sédiments et chez *Mytilus galloprovincialis*, et des composés chlorés chez *Mytilus galloprovincialis*, répartis selon les quatre sous-régions de la Méditerranée correspondant à celles agréées provisoirement pour l'application de l'approche écosystémique. En vue de décrire l'état de la qualité des sédiments et d'évaluer l'éventualité d'effets nocifs chez les biotes, les concentrations mesurées dans les deux compartiments avaient été évaluées au regard de critères d'évaluation adoptés par OSPAR en 2009. S'agissant des tendances temporelles, il existait très peu de pays ayant des programmes en cours depuis au moins cinq ans pour satisfaire aux conditions d'une telle évaluation. D'une manière générale, les valeurs médianes par pays ne présentaient pas de tendances manifestes pour les métaux. Les tendances individuelles des stations représentatives de différentes sous-régions, peu manifestes non plus, permettaient tout au plus de conclure que les concentrations étaient relativement constantes ou en régression, et plus nettement dans le cas de Cd que de Hg. En France, sur la même période 1999-2007, le réseau de surveillance indiquait aussi une diminution des concentrations des métaux en traces chez *Mytilus g.* Un tableau similaire de décroissance était observé pour les DDT, à l'exception d'un pays gardant probablement des stocks de ces pesticides obsolètes. Il s'avère impératif de mettre en place des programmes de surveillance dans davantage de pays pour combler les lacunes géographiques existantes et poursuivre l'effort d'évaluation tendancielle régionale. Le Professeur Albaiges a recommandé en conclusion que des critères d'évaluation environnementale (CEE) soient mis au point et instaurés en Méditerranée pour les substances dangereuses incluses dans la base de données MED POL : métaux en traces, pesticides organochlorés et PCB.

7.3. *Évaluation des tendances de la pollution dans les biotes marins provenant de "points chauds"*

37. M. Robert Precali, Centre de recherche marine (Rovinj, Croatie) et consultant du MED POL, a rappelé que la surveillance des tendances temporelles spécifiques de sites dans le cadre de MED POL III et IV avait abouti en 2003 à une première évaluation pour déterminer les variances d'échantillonnage et d'analyse et, en 2005, à un recensement des problèmes liés à la stratégie d'échantillonnage. La présente évaluation, qui marquait une avancée dans l'identification des tendances, s'était concentrée sur les métaux en traces, et les analyses par pays avaient été communiquées aux autorités et laboratoires nationaux concernés. Après dix ans de programme de surveillance tendancielle, certains pays n'avaient toujours pas de données utiles et suivies sur au moins cinq ans, la durée nécessaire pour permettre de détecter des tendances, et seule la conformité de la variance intra-annuelle aux valeurs seuils pouvait être contrôlée. Pour les pays ayant plus de cinq années de données suivies, l'on disposait d'une suite logicielle Trend-Y-tector (institut RIKZ) et d'une batterie de tests pour la détection des tendances (Mann-Kendall, filtre lisseur Lowess). Seules les données d'une assurance qualité satisfaisante avaient été présentées et analysées.

38. L'expert a présenté les résultats pour les sept pays retenus dans l'évaluation. Il a noté, parmi les problèmes rencontrés, que dans plusieurs cas l'emplacement des sites d'échantillonnage avait été modifié (Albanie, Chypre, Croatie, Tunisie) pour les rapprocher d'agglomérations urbaines ou de points chauds, que l'échantillonnage était effectué à des saisons différentes (Chypre, Tunisie) et que la population de poisson étudiée n'était pas toujours la même (Turquie). Or, une stratégie rigoureuse devait être adoptée en sélectionnant comme période d'échantillonnage celle qui précédait la reproduction des organismes. Dans la partie orientale de la Méditerranée où des séries temporelles plus longues étaient disponibles (Israël), les données indiquaient une régression pour les concentrations du Cd et une hausse pour les concentrations du Hg pendant la période 2001-2007. En relation avec la hausse du Hg, le Prof. Herut a souligné la nécessité de clarifier et de se concerter avec les pays quant à la validité des données nationales et, en conséquence, de l'analyse des tendances correspondante, afin d'éviter des erreurs

d'interprétation, comme dans le cas en question. Dans un pays, un maintien strict de la stratégie d'échantillonnage adoptée avait permis d'évaluer valablement les tendances (Slovénie).

39. Pour surmonter les problèmes, les pays étaient invités à rédiger un manuel méthodologique détaillé et clair dans le but de maintenir leur programme au fil du temps (position des stations, stratégie d'échantillonnage, traitement des données) et à utiliser la suite logicielle Trend-Y-tector d'une application commode pour l'évaluation tendancielle.

40. Lors du débat sur la surveillance de l'état et des tendances, les intervenants ont félicité le MED POL et les auteurs des rapports pour le niveau scientifique et le sérieux des évaluations, en souhaitant que les participants puissent disposer de ces travaux très utiles dans leur intégralité sur support papier ou sur CD-Rom. À propos des difficultés relevées dans l'exploitation des données, plusieurs observations ont été formulées. Concernant l'échantillonnage stratifié en fonction de la longueur, on notait désormais en Méditerranée une disparité croissante au sein de mêmes espèces prélevées, si bien qu'il était impossible de garder les échantillons à la taille que l'on avait sélectionnée plusieurs années auparavant. Le Secrétariat était invité à laisser du temps aux pays pour qu'ils améliorent l'AQD, un processus de toute façon de longue haleine. Et pour qu'ils tirent profit de leurs propres données, il serait bon qu'une aide soit dispensée pour la formation de statisticiens. Un nouveau manuel actualisé d'échantillonnage pour l'analyse tendancielle serait aussi le bienvenu afin d'avoir des procédures normalisées. Un intervenant a voulu savoir pourquoi du DDT était encore présent malgré son interdiction. Il a aussi été souligné que toutes les données et les tendances relevées pour la période 1999-2007 décrivaient une situation qui avait sans doute déjà évolué : en effet des pays avaient très récemment instauré une législation nouvelle, contraignante et déjà effective, imposant aux municipalités de 100 000 habitants et plus, voire dès 10 000 habitants, de mettre en place des installations d'épuration des eaux usées; par conséquent le choix de certaines stations n'était plus représentatif. La demande de critères d'évaluation environnementale pour la Méditerranée, formulée par le professeur Albaiges, a été appuyée par trois intervenants dont deux ont invité le Secrétariat à désigner un groupe d'experts pour réfléchir à cette question. Un représentant a estimé que l'évaluation tendancielle concernant les biotes était sujette à caution car ceux-ci étaient soumis à l'influence de nombreux facteurs environnementaux et que l'évaluation concernant les sédiments était plus stable et fiable. Un expert a proposé, pour l'eutrophisation, d'utiliser les travaux réalisés sur les critères environnementaux dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau, et, pour l'ensemble du PAM, de ne pas oublier les obligations découlant de l'adoption de l'approche écosystémique. Il fallait aussi préciser les conditions d'une stratégie MED POL de collecte et notification des données pour les fleuves et cours d'eau, qui serait incluse dans la stratégie globale de surveillance continue. Pour l'évaluation tendancielle, il a été proposé de la combiner avec les indicateurs biologiques, ce qui pourrait marquer une étape vers l'application de l'approche écosystémique.

41. Dans sa réponse aux questions et propositions qui venaient d'être formulées, le Secrétariat a admis que le manuel MP existant sur la surveillance continue datait de plusieurs années et qu'il appelait incontestablement une révision, mais que l'idée, pour chaque pays, de rédiger son propre manuel en fonction de ses conditions spécifiques était aussi de bon sens. S'agissant de distribuer les exemplaires des rapports dans leur intégralité, on ne pouvait achever les rapports sans recevoir d'abord des commentaires officiels des Parties et puis les finaliser avec l'accord des pays. À propos de la création d'un groupe de travail restreint sur les critères d'évaluation environnementale recommandés dans le rapport Albaiges, le Secrétariat y était tout à fait favorable, mais les critères auraient à être examinés avec les Points focaux du MED POL. Pour la surveillance des fleuves et cours d'eau, le concept était le suivant : s'écarter peu à peu de la surveillance classique avec une mise à jour régulière des valeurs des sources d'apport (Bilan de base national des émissions et rejets = BBN) tout en continuant les autres formes de surveillance pour l'évaluation globale de l'état de l'environnement. L'approche écosystémique nous entraînait du reste

dans cette direction et la qualité des eaux estuariennes devait être incluse dans la stratégie MED POL d'évaluation. Une fois encore, il fallait insister sur le tournant que marquait, pour le MED POL, les trois évaluations qui venaient d'être présentées. On disposait désormais d'un premier bilan régional qu'il convenait d'affiner et de corriger : c'était une grande avancée.

42. Revenant sur la proposition de jumelage entre laboratoires, qu'il jugeait excellente, le Secrétariat a déclaré que celle-ci avait été faite bien des années auparavant mais qu'elle n'avait pas eu de suite. L'initiative devait venir avant tout des pays eux-mêmes, et cela n'avait pas été le cas. Le Secrétariat veillerait à la relancer. Le manuel MP appelait une révision qui inclurait la surveillance de l'état et la surveillance tendancielle. Les efforts que les pays se montraient prêts à consentir pour revoir et améliorer la qualité de leurs données auguraient bien de la poursuite du programme de surveillance continue et le Secrétariat allait procéder à un toilettage de la base de données pour la rendre saine et en exclure les valeurs aberrantes et autres erreurs d'analyse et de notification. Le document de travail allait être revu en tenant compte des observations, des corrections et des ajouts.

43. Les experts ont apporté des précisions en réponse à des questions techniques des participants : nombre de points nécessaires pour l'évaluation des tendances (une vingtaine sur 10 ans); présence de DDT dans certains pays malgré l'interdiction : le DDE était un métabolite très persistant et le dicofol, produit voisin obtenu par chloration du DDT, était encore admis dans certains cas; causes des tendances contradictoires dans les métaux en traces : la baisse de Cd pouvait être imputée à une réduction de la pollution par le lessivage de sols (pluviométrie moindre) et la hausse de Hg était à rechercher, en Méditerranée occidentale, d'une part dans l'importance des apports naturels en plus des apports anthropiques, et dans la bioamplification au niveau de la croissance des organismes et de la structure des réseaux trophiques; pour la hausse de Hg chez les bivalves en Méditerranée orientale, il a été relevé qu'elle dépendait de la période sur laquelle on se concentrait et que, de toute façon, les valeurs les plus élevées restaient inférieures aux normes admises; la plus grande fiabilité des sédiments que les biotes qu'un participant avait revendiquée pour l'évaluation tendancielle ne paraissait nullement établie dans la littérature scientifique et il fallait, pour l'analyse des sédiments, qu'il existe un taux de sédimentation positif, sinon le carottage portait uniquement sur des couches anciennes et par conséquent non représentatives du milieu actuel; enfin, les rapports privilégiaient comme poisson *Mullus barbatus*, mais l'on disposait de beaucoup de données sur d'autres espèces et *Mullus barbatus* avait un comportement spécifique dont il fallait tenir compte.

Point 8 de l'ordre du jour : Le Système d'information MED POL

44. M. Paolo Guglielmi, Directeur adjoint de l'INFO/RAC, a retracé brièvement le parcours du Centre, créé à la réunion des Parties à Antalya en 1993, appuyé par la Région Sicile. Il avait d'abord été consacré à l'application de la télédétection en Méditerranée, puis avait été reconverti en 2003 en un Centre plus spécifiquement axé sur l'information et à la communication pour l'ensemble du PAM. Il avait à son actif de nombreuses réalisations dans ce domaine, pour certains Centres d'activités régionales et, en particulier, la mise en place d'un Infosystème MED POL. Le Centre allait être géré par le Centre national italien pour la protection et la recherche environnementales (ISPRA) à partir du 1^{er} janvier 2010.

45. M. Marco Montuori, expert à l'INFO/RAC, a fait une démonstration pratique sur écran des fonctionnalités de l'Infosystème MED POL qui allait devenir opérationnel au premier trimestre 2010 : connexion, page d'accueil, accès à la base de données MED POL, recherche des stations (liste de tous les pays) avec les désignations, positions géographiques pour chaque pays, échantillons de chaque station avec les polluants et années de référence, valeurs correspondantes, valeurs par station (histogrammes à colonnes), recherche des types de station avec l'année de départ et l'année finale. Le système permettait en outre d'extraire et télécharger des données et de les intégrer aussitôt

dans un exposé ou sur SIG web/Google Earth pour les visualiser géographiquement et zoomer sur une zone précise en obtenant la position des stations, les polluants mesurés et les barres proportionnelles à leurs valeurs respectives. Il y avait aussi une section pour rechercher les rapports et les vérifier, les compléter ou les ajouter en tant que pays utilisateur, avec un message apparaissant en cas d'erreurs. M. Montuori a expliqué que le système était modulaire, autrement dit qu'on pouvait ajouter une fonction (comme la transmission à un autre organisme tel que l'AEE). Le système en était actuellement au stade de prototype final destiné à être testé. Une fois le test réalisé, il serait ouvert et en ligne.

46. Sur proposition du Secrétariat, il a été convenu par les participants que le prototype serait envoyé aux Points focaux nationaux du MED POL pour qu'ils le distribuent aux personnes concernées. Une discussion s'est engagée à propos de la politique d'accès et de confidentialité des données. Il a été rappelé qu'un document officiel du PAM existait déjà sur la politique en matière de données et qu'il avait été adopté. Cependant, lors de l'envoi du système d'information aux fins de le tester, le document sur la politique en matière de données y serait joint pour de nouvelles observations éventuelles.

Point 9 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

9.1. Études de base MYTILOS, MYTIMED et MYTIAD

47. M. Bruno Andral, Laboratoires Environnement ressources/IFREMER-Méditerranée, a exposé les résultats d'une initiative déjà présentée lors de sa première phase à l'avant-dernière réunion MED POL sur la surveillance continue tenue à Palerme (2005). Vingt institutions provenant de 16 pays méditerranéens avaient pris part à ce programme lancé par l'IFREMER en 2003, et appuyé notamment par l'Union européenne (INTERREG III) et le MED POL, et qui avait donné lieu de 2004 à 2009 à 12 campagnes ont été réalisées le long des côtes des différents bassins de la Méditerranée pour y installer des cages de moules à 8-10m de profondeur pour une durée de 3 mois et les récupérer, le tout en observant des protocoles normalisés. Les études des moules récupérées avaient porté sur 48 composés chimiques, depuis Cd, Hg, Ni, les PCB, TBT jusqu'à des polluants émergents. Pour compenser la présence inégale en Méditerranée, voire la rareté ou l'absence en certaines zones, de *Mytilus galloprovincialis*, on avait recours à une méthode de transplantation des moules qui permettait de contrôler la source, l'âge et le stade de maturité sexuelle des échantillons. Comme le facteur de bioaccumulation dépendait de la croissance de la moule en relation avec divers facteurs environnementaux, un paramètre biométrique était utilisé pour corriger les données initiales et permettre des comparaisons fiables. Le taux de récupération des moules a été de plus de 80%.

48. La compréhension du devenir des contaminants exigeant une approche systématique et intégrée, le projet incluait une modélisation relative à la circulation des masses d'eau, du transport des sédiments, des échanges aux interfaces, des chaînes trophiques et des méthodes et instruments de mesure in situ. Les concentrations brutes montraient que la croissance avait des incidences importantes sur la distribution des résultats, notamment pour les métaux lourds. Pour les variations géographiques, les données avaient été analysées pour chaque bassin, et l'interprétation complète des résultats était prévue pour la fin du projet. Les niveaux de contaminants dans le bassin Nord-Ouest (HAP), la mer Égée (PCB et DDT), les côtes syriennes et libanaises (Cr) et l'Adriatique (PCB) mettaient en évidence l'importance des grandes villes, des zones industrielles et des grands fleuves comme sources de polluants. Les valeurs des DDT et DDE étaient plus élevées en mer Tyrrhénienne et celles des PCB en mer Adriatique. Le projet avait démontré la viabilité opérationnelle de la méthode employée à l'échelle du bassin et l'intérêt des résultats obtenus par rapport aux coûts. On obtenait avec ces stations artificielles de moules une convergence appréciable avec les résultats présentés par les experts précédents. M. Angelidis a souligné

à l'issue de la présentation que le MED POL avait été favorable à l'initiative depuis son lancement et qu'il continuerait à lui accorder son appui.

9.2. *Indicateurs de pollution marine*

49. M. Angelidis a retracé l'historique des indicateurs de pollution marine (IPM) : demande faite au MED POL, à la Douzième réunion des Parties à Monaco en 2001, d'examiner et élaborer un ensemble d'indicateurs de pollution marine (IPM) et adoption de la Stratégie à cet effet par la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL tenue à Barcelone en mai 2005. Les deux directives-cadres de l'UE, sur l'eau (DCE) et sur la Stratégie pour le milieu marin (DCSM), exigeaient des États membres de l'Union européenne l'obtention d'un "bon état écologique" de leurs eaux marines à l'horizon 2021. Étant donné que les pays méditerranéens non membres de l'Union européenne adoptaient progressivement une méthodologie comparable pour évaluer la qualité de l'environnement dans leurs eaux de transition et leurs eaux côtières, un atelier avait été organisé en octobre 2009 pour faire le point sur les avancées réalisées au titre de MED-GIG. En outre, le MED POL participait en tant qu'observateur à quatre groupes de travail chargés de définir les descripteurs d'un bon état écologique (diversité biologique conservée, niveau acceptable d'espèces non indigènes, intégrité des fonds marins) et dont les travaux étaient en cours dans le cadre de la DG ENV, et il intervenait plus spécifiquement sur les indicateurs chimiques. Selon un rapport MED POL sur le point des connaissances concernant les indicateurs de pollution marine en Méditerranée (2007), la plupart des pays de la région étaient bien avancés pour la mesure des paramètres ayant trait aux indicateurs chimiques, mais ils avaient par contre des progrès à réaliser pour surveiller les paramètres ayant trait aux indicateurs écologiques et aux indicateurs d'effets biologiques. En outre, les méthodologies utilisées dans la région méditerranéenne pour les IPM chimiques et les biomarqueurs étaient harmonisées et normalisées à la suite des procédures d'interétalonnage instaurées par le MED POL, mais il restait beaucoup à faire pour harmoniser les indicateurs écologiques.

9.3. *Échange de données avec l'AEE pour les évaluations et rôle de WISE-Marine dans la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin*

50. M. Neil Holdsworth, Chef du Centre de données du CIEM, a présenté un tableau des divers mécanismes d'échange de données avec l'UE, et notamment l'AEE, au moyen d'organigrammes. Le réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET) était un réseau de partenariat de l'AEE et de ses pays membres et coopérants. L'AEE avait la responsabilité de développer le réseau et de coordonner ses activités. À cette fin, l'AEE travaillait en étroite coopération avec les points focaux nationaux (PFN) dont la tâche consistait à coordonner les réseaux des centres de référence nationaux (CRN), qui mettaient en rapport quelque 900 experts de plus de 300 institutions nationales et autres instances traitant d'informations en matière d'environnement. EIONET couvrait cinq centres thématiques européens travaillant dans les domaines de l'eau, de l'air et du changement climatique, de la diversité biologique, de la gestion des ressources et des déchets, de l'utilisation des sols et des eaux, et de l'information spatiale. Il s'agissait avant tout de cibler les exigences des directives-cadres sur l'eau et sur la stratégie pour le milieu marin de l'UE. Un autre système d'information était WISE-Marine, le volet pour les eaux marines d'un instrument communautaire, le Water Information System for Europe - WISE (Système d'information sur l'eau pour l'Europe), lequel rassemblait des données et des informations recueillies au niveau européen et rendait possible l'échange et l'accès d'informations à travers un portail Internet, ainsi qu'une réaction rapide, notamment pour des rapports concernant la pollution. Pour tenir les engagements de la Directive Marine, des groupes de travail de la Commission avaient été créés et l'un devait définir les modalités de Wise-Marine. Quant à EMODNET, le Réseau de données et d'observations sur le milieu marin, il était destiné à améliorer la disponibilité de données de haute qualité. Dans le cadre d'une feuille de route et d'une analyse du futur EMODNET, l'Union européenne avait lancé en

2009 des activités préparatoires avec la création de composantes pilotes dans l'objectif général de faire migrer des données fragmentées dans des flux de données interoperables, continus et disponibles sur des bassins maritimes. Le module Chimie avait une composante méditerranéenne.

51. Le débat qui a suivi a été l'occasion pour les intervenants de féliciter les présentateurs pour les éléments qu'ils apportaient au débat, aussi bien sur les nouveaux objectifs de la surveillance continue dans la perspective de l'application de l'approche écosystémique à l'ensemble du PAM, que sur l'intérêt des campagnes menées depuis cinq ans en Méditerranée, et enfin sur les possibilités d'échanges de données avec les autres institutions et initiatives à l'œuvre dans la région. L'exposé de M. Holdsworth a soulevé la question de la politique du MED POL en matière de données. Selon un expert, il fallait renforcer les flux de données et s'assurer qu'ils allaient dans les deux sens, c'était une décision à prendre sans délai. Toutes les instances et mécanismes concernés - MED POL, IONET, AEE, WISE-Marine, etc. - étaient exhortés à travailler sur un protocole d'accord. Il était grand temps de formaliser un accord entre le Secrétariat et les mécanismes d'échange de l'UE, sans qu'il soit besoin de dupliquer les données.

52. Le Secrétariat, d'accord avec la nécessité de renforcer les flux de données avec les autres institutions, a tenu à rappeler une nouvelle fois les obligations incombant aux Parties contractantes, au titre de l'article 8 du Protocole "tellurique", dont celles de communiquer officiellement leurs données au Secrétariat. C'était une contrainte juridique non négociable dans quelque accord que ce soit. L'instauration du Comité de respect des obligations permettrait de relancer les pays sur cette question essentielle.

Point 10 de l'ordre du jour: Vers une nouvelle stratégie MED POL de surveillance continue

53. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a présenté le chapitre 7 du document de travail (UNEP(DEPI) MED WG.343/3) dans lequel était esquissée une future stratégie possible de surveillance dans la région en tenant compte des résultats et des enjeux actuels – y compris l'application de l'approche écosystémique - , des prescriptions du Protocole "tellurique", du contexte international et des capacités réelles existantes. Le MED POL avait, jusqu'à un passé récent, été le seul artisan de la surveillance continue au niveau régional. Mais il ne l'était plus : il se retrouvait aujourd'hui avec de nouveaux acteurs, dotés de moyens importants, dans un nouveau contexte juridique extérieur, émanant pour l'essentiel de l'Union européenne, et le PAM lui-même avait intégré des concepts inédits comme celui de l'approche écosystémique et holistique, adopté à Almeria en 2008, qui l'obligeait à réexaminer son rôle et à mieux intégrer toutes ses activités.

54. M. Angelidis a retracé les grandes étapes de la feuille de route en vue de l'application de l'approche écosystémique adoptée à Almeria, dont la révision des programmes de surveillance continue existants pour l'évaluation en cours et l'actualisation régulière des buts. En outre, les Parties avaient décidé de resserrer leur coopération et de rechercher des synergies avec les initiatives poursuivant des objectifs environnementaux similaires, notamment la directive-cadre sur l'eau (DCE) et la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSM) de l'Union européenne, afin de parvenir à une vision partagée de la Méditerranée, telle que définie par la Décision d'Almeria sur l'approche écosystémique. Il était manifeste qu'existaient dans la région méditerranéenne la volonté politique et la possibilité d'harmoniser les stratégies de protection de la mer, y compris celles de surveillance continue, de suivi de l'état écologique et de l'évaluation des tendances. Il fallait fournir aux décideurs les statistiques et les constats dont ils avaient besoin pour remplir leurs nouveaux engagements et adapter les programmes du MED POL en conséquence.. En conclusion, M. Angelidis a estimé qu'il y avait convergence dans les approches de la

Convention de Barcelone et de l'Union européenne, et que la nouvelle stratégie MED POL, pour la concrétiser, devrait reposer sur la surveillance de masses d'eau représentatives, y compris les "points chauds", en vue d'évaluer la qualité de l'écosystème marin côtier.

55. Les intervenants du débat qui a suivi ont admis que la nouvelle stratégie ainsi esquissée était pertinente par son souci d'harmonisation et ambitieuse dans sa finalité, ce qui impliquait un effort de longue haleine ainsi que des ressources humaines et financières que le MED POL ne pouvait manifestement pas à lui seul assurer. D'où la priorité à accorder à la mobilisation de fonds. Ceux que la Communauté européenne allait mettre à disposition étaient très importants pour le renforcement des capacités, un aspect essentiel compte tenu des disparités dont il avait été rendu compte à la présente réunion, à commencer pour l'analyse et le traitement des données. Au niveau international, des fonds importants allaient aussi être consacrés à la question du changement climatique, et il y avait des biais à trouver pour en tirer parti en exécutant au sein du programme MED POL des activités en rapport avec le changement climatique. Il importait donc de trouver un terrain d'entente entre la Communauté européenne et le Secrétariat et d'éviter la duplication des efforts.

56. Au cours du débat, un certain nombre de questions relatives à la future stratégie du MED POL ont également été soulevées: 1) la synergie du MED POL et du Protocole "immersions", dont il était chargé, avec la Convention et le Protocole de Londres; 2) le problème des échanges d'eaux marines avec l'Atlantique (avec les incidences des points chauds) et avec la mer Noire; 3) la surveillance de la pollution transférée par voie atmosphérique et de ses importantes retombées en mer.

57. M. Civili a remercié les participants pour leurs nombreuses propositions, si bien qu'on disposait déjà de nombreux éléments dans la perspective de la prochaine réunion des Parties de 2011. La question des fonds était primordiale, ils existaient, mais il fallait trouver les moyens d'y accéder avec cohérence, sur la base de dossiers solides, et auprès des institutions compétentes. Dans le cadre du nouveau partenariat FEM, un fonctionnaire à plein temps serait recruté en 2010 pour mettre les pays en relation avec les opportunités de financement. S'agissant de la Convention/Protocole de Londres, le MED POL avait une collaboration régulière qui s'était traduite par l'organisation d'un atelier conjoint en Italie en 2009, et il en allait de même avec la Convention de Bâle et certains de ses Centres régionaux. Pour la surveillance de la pollution transférée par voie atmosphérique, il était vrai que l'on n'avait pas pleinement développé le réseau mais cet effort allait être relancé et élargi.

Point 11 de l'ordre du jour : Questions diverses

58. Il n'a pas été soulevé de questions au titre de ce point.

Point 12 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

59. Le Secrétariat a présenté le projet de conclusions et recommandations qu'il avait établi sur la base des délibérations de la réunion. Le projet a été examiné et approuvé. Quant au rapport détaillé de la réunion, il serait adressé à un stade ultérieur, également pour examen et approbation, et les conclusions et recommandations finalisées lui seraient annexées (**annexe III** du présent rapport).

Point 13 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

60. Le Secrétariat a remercié les participants pour leur contribution active et constructive aux débats, qui lui permettaient d'engager le programme d'activités du prochain exercice biennal avec des orientations claires et d'envisager sur une base déjà substantielle la nouvelle stratégie de surveillance qui serait élaborée.

61. Après les civilités d'usage, la Présidente a prononcé la clôture de la réunion le mercredi 2 décembre 2009 à 17h45.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

**ALBANIA
ALBANIE**

Ms. Etleva Canaj

Director
Agency of Environment and Forestry
Ministry of Environment, Forests and Water
Administration
Halil Bega St. No. 23
Tirana
Albania

Tel: +355 4 371242

Fax: +355 4 371243

E-mail: etlevacanaj@yahoo.com

**ALGERIA
ALGERIE**

Ms. Samira Nateche

Point Focal du MEDPOL
Direction Générale de l'Environnement
Ministère de l'Aménagement du Territoire, et
de l'Environnement
Rue des Quatre Canons
16000 Alger
Algeria

Tel: +213 21 432875

Fax: +213 21 432875

E-mail: natechesamira@yahoo.fr

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE ET HERZÉGOVINE**

Ms. Esena Kupusovic

Head
Water Quality and Hydrological Dept
Federal Hydrometeorological Institute
Bardakcije 12
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: +387 33 276710

Fax: +387 36 276701

Email: esena.kupusovic@fhmzbih.gov.ba

**CROATIA
CROATIE**

Ms. Zivana Nincevic Gladan
Senior Research Associate
Institute of Oceanography and Fisheries
Setaliste Ivana Mestrovica 63
21000 Split
Croatia

Tel: +385 21 408015
Fax +385 21 358650
Email: nincevic@izor.hr

**CYPRUS
CHYPRE**

Ms. Marina Argyrou
Department of Fisheries and Marine
Research (DFMR)
Ministry of Agriculture, Natural Resources
and Environment
101 Bethlehem Street, Strovolos, 1416
Nicosia, Cyprus
Tel: +357 22 807852
Fax: +357 22 775955
E-mail: margyrou@dfmr.moa.gov.cy

**EGYPT
ÉGYPTE**

Mr. Ahmed Abou El Seoud
Under Secretary
Egyptian Environmental Affairs Agency
(EEAA)
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road
P.O Box 11728 Maadi, Cairo
Egypt

Tel: +201 00 906365
Fax: +202 25256467
Email: aahmed_hm@yahoo.com

**EUROPEAN COMMISSION
COMMISSION EUROPEENNE**

Ms. Gianna Casazza
Marine Unit D.2
European Commission
DG Environment
Office BU-9 3/133/B-1049
Avenue de Beaulieu 5
B-1049 Brussels
Belgium

Tel: +32 22968583
Fax: +32 22968825
E-mail : gianna.casazza@ec.europa.eu

**FRANCE
FRANCE**

Ms. Julie Percelay

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du
Développement Durable et de la Mer
Grande Arche de la Défense
92055 La Défense Cedex
Direction de l'eau et de la biodiversité
Bureau des milieux marins
France

Tel: +33 1 40813211

Fax: + 33 1

E-mail: Julie.Percelay@developpement-durable.gouv.fr

**GREECE
GRÈCE**

Ms. Maria Chatzigianni

Expert Biologist
Central Water Agency
Ministry for the Environment, Energy and
Climate Change
Iatridou 2 & Kifissias 124
11526 Athens
Greece

Tel: +30 210 6931299

Fax: +30 210 6994355

E-mail: m.hadjigianni@dpers.minenv.gr

**ISRAEL
ISRAEL**

Ms. Iris Safrai

Marine and Coastal Environment Division
Ministry of Environmental Protection
Pal-Yam 15a
P.O. Box 811
31007 Haifa
Israel

Tel: +972 50 6233064; 972 4 8633505

Fax: +972 50 6233520

E-mail: IrisS@sviva.gov.il

**ITALY
ITALIE**

Mr. Oliviero Montanaro

Ministry for the Environment, Land and Sea
Via Capitan Bavastro, 174
Rome 00154
Italy

Tel: +39 06 57223441

Fax: +39 06 57228390

E-mail: montanaro.oliviero@minambiente.it

Ms. Irene Di Girolamo

Ministry for the Environment, Land and Sea
Via Capitan Bavastro, 174
Rome 00154
Italy

Tel: +39 06 57223441

Fax: +39 06 57228390

E-mail: dpn-dg@minambiente.it

Mr. Angelo Ciasca

Technical Officer
Italian Ministry for Environment, Land and
Sea
Via C. Bavastro 174
00154 Rome
Italy

Tel : +39 06 57228003

Fax : +39 06 57228390

Email : ciasca.angelo@minambiente.it

Ms. Anna Maria Cicero

Senior Scientist
Institute for Environmental Protection
And Research (ISPRA)
Via di Casalotti, 300
00166 Rome
Italy

Tel : +39 06 61570431

Fax : +39 06 61561906

Email : annamaria.cicero@isprambiente.it

Mr. Stefano Corsini

Institute for Environmental Protection
And Research (ISPRA)
Via di Casalotti, 300
00166 Rome
Italy

Tel : +39 06 61570431

Fax : +39 06 61561906

Email : stefano.corsini@isprambiente.it

Mr. Claudio Maricchiolo

Institute for Environmental Protection
And Research (ISPRA)
Vitaliano Brancati 48
00144 Rome
Italy

Tel : +39 06 61570431

Fax : +39 06 61561906

Email:claudio.maricchiolo@isprambiente.it

Ms. Cecilia Silvestri

Institute for Environmental Protection
And Research (ISPRA)
Via di Casalotti, 300
00166 Rome
Italy

Tel : + 39 06 61570431

Fax : +39 06 61561906

Email : cecilia.silvestri@isprambiente.it

**LEBANON
LIBAN**

Ms. Olfat Hamdan

Analytical Chemist
MEDPOL Focal Point
Service of Protection of Urban Environment
Ministry of Environment
Lazarieh Building, 7th floor - Beirut Central
District
P.O. Box 11-2727
Beirut
Lebanon

Tel: +961 1 976555

Fax : +961 1 975530

E-mail : o.hamdan@moe.gov.lb

MONTENEGRO

Mr. Pavle Djuraskovic

Head
Department for Environmental Protection
Hydrometeorological Institute
Proleterska 19
81000 Podgorica
Montenegro

Tel: +382 20 655365
Fax: +382 20 655197
E-mail: pavle.djuraskovic@meteo.co.me

Ms. Ivana Pavicevic

Adviser for International cooperation
Department for Environmental Protection
Hydrometeorological Institute
Proleterska 19
81000 Podgorica
Montenegro

Tel: +382 20 655 548
Fax: +382 20 655 197
E-mail: ivana.pavicevic@meteo.co.me

**MOROCCO
MAROC**

M. Mustafa Terhzaz

Chef de la Division de la Surveillance et de la
Recherche
Direction de Surveillance et de la Prévention
des Risques
Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de
l'Energie, des Mines, de l'Eau et de
l'Environnement
No. 9, Avenue Al Araar, secteur16, Hay
Riad, Rabat, Maroc

Tel: +212 37 57 05 89
Fax: +212 37 57 04 71
E-mail: terhzaz_env@yahoo.fr

Mr. Samir Ben Brahim

Chef de laboratoire de chimie
Institut National de Recherche Halieutique
2, Rue de Tiznit
Casablanca
Maroc

Tel : +212 0522220249
Fax : +212 0522266967
Email : benbrahim@inrh.org.ma

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Ms. Alenka Malej
Marine Biology Station
Fornace 41
6330 Piran
Slovenia

Tel: +386 5 671 29 03
Fax: +386 5 671 29 01/02
Email: Alenka.Malej@mbss.org

**SPAIN
ESPAGNE**

Mr. Jose Benedicto
Instituto Espanol de Oceanografia
Centro Oceanografico de Murcia
Varadero 1
30740 San Pedro del Pinatar
Murcia
Spain

Tel : +34 968 180500
Fax : +34 968 184441
Email : jose.benedicto@mu.ieo.es

**TUNISIA
TUNISIE**

M. Lassaad Chouba
Researcher
Institut National de Sciences et Technologies
de la Mer (INSTM)
La Goulette
2060 Tunisie

Tel: 216 71 735848
Fax: 216 71 732622
Email: lassaad.chouba@instm.rnrt.tn

Ms. Mounira Hamdi
Agence Nationale de Protection de
l'Environnement (ANPE)
Centre Urbain Nord
15 rue 7051 cité
Essalem 2080 Tunis
Tunisie

Tel: + 216 71 750822/+216 71 233600
Fax: + 216 71753991/+216 71 232811
Email: hamdin76@yahoo.fr

**TURKEY
TURQUIE**

Mr. Aslan Veysel

MED POL National Coordinator
Ministry of Environment and Forestry,
General Directorate of Environmental
Management, Head of Marine and Coastal
Management Department,
No:14/E Söğütözü Beştepe
06560 Ankara
Turkey

Tel: +90 312 207 6648
Fax: +90 312 207 6695
vaslan@cevreorman.gov.tr

Mr. Omer Ozturk

Assistant Expert
Ministry of Environment and Forestry,
General Directorate of Environmental
Management, Marine and Coastal
Management Department,
No:14/E Söğütözü Beştepe
06560 Ankara
Turkey

Tel: + 90 312 2075265
Fax: + 90 312 2076695
E-mail: omer@cevreorman.gov.tr

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS
UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

Mr. Francesco Saverio Civili
MED POL Coordinator
Tel: +30 210 72 73 106
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Mr. Michael Angelidis
MED POL Programme Officer
Tel: +30 210 72 73 132
E-mail: angelidis@unepmap.gr

Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
48 Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens, Greece
Tel: +30 210 7273100
Fax: +30 210 7253196/7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr
<http://www.unepmap.org>

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

INFO/RAC

Mr. Paolo Guglielmi

Deputy Director
INFO/RAC
Via Gagliari
00161 Rome
Italy

Tel: +39 06 85385465
Fax: +39 06 8542475
Email: p.guglielmi@inforac.org

Mr Marco Montuori

Expert
INFO/RAC
Via Gagliari
00161 Rome
Italy

Tel: +39347 2312731
Email: m.montuori@inforac.org

**INVITED EXPERTS
EXPERTS INVITES**

Mr. Joan Albaiges

Department of Environmental Chemistry
CID-CSIC
Jordi Girona Salgado, 18-26
08034 Barcelona
Spain

Tel: +3493 4006152
Fax: +3493 2045904
Email: albqam@cid.csic.es

Mr. Bruno Andral

Responsable du Laboratoire
Environnement-Ressources
Provence Azur Corse (LER/PAC)
Ifremer Centre de Mediterranee
ZP de Bregailon

Tel: +334 94304855
Fax: +334 94304417
Email: Bruno.Andral@ifremer.fr

Mr. Antonio Cruzado

Consultant MED POL
Centro de Estudios Avanzados de Blanes (CSIC)
C/Acces Cala Sant Francesc, 14
17300 Blanes, GI,
Spain

Tel: +34 972336101
Fax: +34 972337806
Email: cruzado@ceab.csic.es

Mr. Victor Escobar

Consejero Tecnico
DG. Sostenibilidad en la Costa y el Mar
Ministry of the Environment and Rural and Marine Affairs
Plaza de San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

Tel: +34 91 45 35 355
E-mail: vaescobar@mma.es

UNEP(DEPI)MED WG.343/4
Annexe I
page 12

Mr. Franco Giovanardi

Biologist
Institute for Environmental Protection
And Research (ISPRA)
Via di Casalotti, 300
00166 Rome
Italy

Tel: +39 06 61570401
Fax : +39 06 61561906
Email: franco.giovanardi@isprambiente.it

Ms. Christine Haffner-Sifakis

Consultant to the European Commission – DG Environment
Synergies H2020
Rue Marcq 9
B-1000
Brussels
Belgium

Tel: +30 693 70 82 863
E-mail: chaffner@gmx.net

Mr. Barak Herut

Director General
Israel Oceanographic & Limnological Institute
Tel Shikmona
P.O Box 8030
Haifa 31080
Israel

Tel: +972 4 8515202
Fax: +972 4 8511911
Email: barak@ocean.org.il

Mr. Neil Holdsworth

Head of Data Centre
International Council for the Exploration of the Sea
H.C Andersens Boulevard 44-46
1553 Copenhagen V
Denmark

Tel: +45 3338 6718
Fax: +45 33934215
Email: neil@ices.dk

Ms. Chiara Maggi

Researcher
Institute for Environmental Protection
And Research (ISPRA)
Via di Casalotti, 300
00166 Rome
Italy

Tel: +39 328 7130562
Fax: + 39 06 661561906
Email: chiara.maggi@isprambiente.it

Mr. Robert Precali

Researcher
Centre for Marine Research
Rudjer Boskovic Institute
G. Paliage 5
Rovinj 52210
Croatia

Tel: +385 52 804741
Fax: +385 52 813496
Email: precali@cim.irb.hr

Mr. Dimitris Poursanidis

Expert
189 Papanastasiou Ave
Heraklion 71409
Greece

Tel: +6944 910637
Email: dpoursanidis@gmail.com

Mr. Alfonso Scarpato

Expert
Institute for Environmental Protection
And Research (ISPRA)
Via di Casalotti, 300
00166 Rome
Italy

Tel: +39 06 661570512
Fax: + 39 06 661561906
Email: alfonso.scarpato@isprambiente.it

UNEP(DEPI)MED WG.343/4
Annexe I
page 14

Mr. Gert Soer

Monitoring Expert
EU Synergies Project

Tel: +49 6196 61235
Email: gertsoer@web.de

Ms. Emilia Vasileva-Veleva

Marine Environmental Studies Laboratory
IAEA – Marine Environment Laboratories
Department of Nuclear Sciences Applications
4 Quai Antoine 1er MC 98000
Principality of Monaco

Tel: +377 97977237
Fax: +377 97977276
Email: E.Vasileva-Veleva@iaea.org

Mr. Aldo Viarengo

Dean
Faculty of Sciences
Università del Piemonte Orientale "Amedeo Avogadro"
Viale Teresa Michel 11
15121 - Alessandria
Italy

Tel: +39 0131.360319
Fax: +39 0131.360390
Email: viarengo@unipmn.it

ANNEXE II

Ordre du jour provisoire

- Point 1 de l'OdJ.** Ouverture de la réunion
- Point 2 de l'OdJ.** Élection du Bureau
- Point 3 de l'OdJ.** Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
- Point 4 de l'OdJ.** Objet et portée de la réunion
- Point 5 de l'OdJ.** Examen général et analyse de la mise en œuvre des activités de surveillance continue (Secrétariat)
- Point 6 de l'OdJ.** Collecte et notification des données
- 6.1 Base de données issues de la surveillance continue du milieu marin au titre de MED POL III et IV
 - 6.2 Assurance qualité des données dans la détermination des substances dangereuses
 - 6.3 Assurance qualité des données dans la détermination des éléments nutritifs
 - 6.4 Assurance qualité des données pour la biosurveillance
- Point 7 de l'OdJ.** Évaluation de l'état et des tendances de la pollution
- 7.1. Évaluation de l'eutrophisation
 - 7.2. Évaluation de l'état du milieu marin côtier : les substances dangereuses dans les sédiments et les biotes
 - 7.3. Évaluation des tendances de la pollution dans les biotes marins provenant de "points chauds"
- Point 8 de l'OdJ.** Le système d'information MED POL
- Point 9 de l'OdJ.** Questions spécifiques
- 9.1. Études de base MYTIMED, MYTIAD et MYTIOR
 - 9.2. Indicateurs de pollution marine
 - 9.3. Échange de données avec l'AEE pour les évaluations et rôle de WISE-Marine dans la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin
- Point 10 de l'OdJ.** Vers une nouvelle Stratégie MED POL de surveillance continue du milieu marin
- Point 11 de l'OdJ.** Questions diverses
- Point 12 de l'OdJ.** Conclusions et recommandations
- Point 13 de l'OdJ.** Clôture de la réunion

ANNEXE III

Conclusions et recommandations

1. Les représentants des pays ont exprimé leur satisfaction concernant le travail accompli par le Secrétariat dans le cadre du programme MED POL de surveillance continue. Ils ont également félicité le Secrétariat et les experts pour les trois Évaluations établies sur certains indicateurs d'eutrophisation, sur les substances dangereuses et les tendances. Ils ont formulé le vœu que le Secrétariat continue à travailler à l'élaboration d'un Bilan de santé de la Méditerranée (Quality Status Report) et d'un Rapport sur les lacunes, en ayant recours aux données disponibles dans la base de données MED POL, ainsi qu'aux autres sources pertinentes de données.
2. Pour corriger d'éventuelles erreurs dans sa base de données, le MED POL adressera les données nationales concernées aux fournisseurs de données et aux Points focaux du MED POL, accompagnées des questions à renseigner. Les données épurées et corrigées seront renvoyées au MED POL et serviront alors à la révision des Evaluations, accompagné d'un Rapport sur l'assurance qualité.
3. Pour procéder à la préparation du Bilan de santé et à l'élaboration de critères d'évaluation environnementale (CEE) en vue de faciliter l'interprétation des concentrations en contaminants dans les sédiments et les biotes de la région méditerranéenne, le Secrétariat créera un groupe restreint d'experts régionaux et nationaux chargés d'élaborer les CEE et de préparer un projet de Bilan de santé qui seront ensuite examinés et approuvés par les Points focaux du MED POL en vue d'être présentés à la réunion des Parties contractantes de 2011.
4. Pour aider les pays dans la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de surveillance continue, le Secrétariat, de concert avec le Laboratoire AIEA de Monaco, révisera les manuels de surveillance continue existants.
5. La réunion a souligné l'importance du Programme d'assurance qualité des données du MED POL et a recommandé une coopération plus étroite entre le Secrétariat, les Points focaux du MED POL et les laboratoires participant aux programmes nationaux de surveillance continue, afin de recenser sans délai les éventuels problèmes méthodologiques et analytiques et de prendre en conséquence les mesures propres à y remédier. La réunion a proposé que soit dressée et diffusée une liste des laboratoires présentant de bonnes performances.
6. La réunion a demandé au Secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser des programmes de jumelage entre laboratoires participants, et/ou des exercices d'interétalonnage interlaboratoires, en tant que contribution au processus d'amélioration de l'AQ/CQ dans la région.
7. La réunion a demandé au Secrétariat de rechercher les possibilités de renforcer les capacités des pays dans le domaine de l'analyse et de l'interprétation des données. Elle a aussi demandé au Secrétariat de rechercher à cette fin des fonds extérieurs.
8. La réunion a rappelé l'obligation juridique qu'ont les pays de mettre en œuvre des programmes de surveillance continue et de communiquer régulièrement les données pertinentes au Secrétariat (article 8 du Protocole "tellurique"), et elle a instamment invité les pays ne l'ayant pas encore fait à s'y conformer dès que possible.

9. La réunion a fait part de sa satisfaction concernant l'Infosystème MED POL qui lui a été présenté et a demandé au Secrétariat d'engager immédiatement la phase de test afin qu'il devienne opérationnel au premier trimestre 2010. Le Secrétariat transmettra l'Infosystème MED POL à tous les Points focaux du MED POL, lesquels les transmettront à leur tour aux laboratoires concernés en vue d'observations détaillées sur son opérabilité. Le document sur la politique en matière de données, qui avait été précédemment approuvé par les Points focaux du MED POL, leur sera à nouveau transmis pour recueillir leurs observations finales.
10. La réunion a exhorté le Secrétariat à débattre et convenir, avec les Unités compétentes de la Commission Européenne et de l'Agence Européenne de l'Environnement, de la procédure la plus appropriée d'échange des données issues de la surveillance continue et de s'accorder sur des formulaires de notification harmonisés.
11. Dans la perspective de l'élaboration d'une nouvelle Stratégie MED POL de surveillance du milieu marin, la réunion a insisté sur l'importance d'une meilleure intégration avec les objectifs et les méthodologies de la directive-cadre sur l'eau et de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin de l'UE, ainsi que sur la nécessité de poursuivre l'harmonisation des stratégies de surveillance continue et d'évaluation de l'état du milieu marin. Tous les pays méditerranéens doivent partager les méthodes disponibles permettant l'évaluation de l'état des eaux côtières.